Le SymbiOse

Printemps 2010, Année 7, No.14

Nous avons besoin de vos articles

Prochaine parution prévue pour juillet 2010.

Dans ce numéro :

Des nouvelles du CBE	3
Écho du bassin versant	6
Les actualités	10
Dossier spécial HORTICULTURE	18
Capsule Envir'EAU	23
Finale	24

Recherche, rédaction et conception du Symbiose :
Carole Rouillard et Isabelle Albran.

Collaborations:
Équipe du CBE, Comité de mise en valeur Le Bras, La Voix du Sud, Agence forêts privées des Appalaches, APLE, ADEME,ROBVQ,MAPAQ.

Conseil de bassin de la rivière Etchemin (CBE)

Message du président

Le CBE fêtera cette année ses 10 ans d'existence. Il s'agit d'un moment important dans la vie de notre organisation. Nous avons l'intention de souligner le travail accompli par tous les acteurs de l'eau du bassin versant de la rivière Etchemin qui ont permis la réalisation d'un des premiers Plans directeur de l'eau au Québec (PDE) ayant obtenu une conformité de la ministre du Développement durable de l'Environnement et des Parcs.

Troisième année dédiée à la réalisation de ce PDE, l'année 2009-2010 a été riche en défis de toutes sortes. Plusieurs sujets nouveaux retiennent notre attention, dont la révision des règlements généraux du CBE, l'Escouade Lacs 2010, les projets Le Bras Amont et ruisseau Fourchette ainsi que le dossier d'implantation d'un parc éolien en tête de l'Etchemin.

RIVIÈRE À LA SCIE: INTÉGRATION & RÉVISION DES RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

Le processus est en cours afin d'**intégrer le bassin versant voisin de la rivière À la Scie** qui s'écoule sur le territoire est de Lévis. Nos règlements généraux sont en voie d'être adaptés à cette nouvelle réalité, le CBE deviendra ainsi le gestionnaire d'une nouvelle Zone de gestion intégrée de l'eau qui comprendra les bassins Etchemin et À la Scie, constituant un territoire d'intervention de 1551 km².

Notre première intervention officielle constituera en la réalisation d'un portrait préliminaire de l'eau pour ce nouveau secteur. Certains de nos partenaires devraient être sollicités sous peu afin de nous aider à colliger toutes les informations pertinentes à ce mandat.

Suite page 2

Mot de la directrice générale

C'est avec beaucoup de fierté que je vous présente cette quatorzième édition du bulletin de liaison SymbiOse du CBE qui aborde des sujets toujours aussi diversifiés et représentatifs de l'effervescence existante au sein de notre organisme de bassin versant.

Je vous invite tous et toutes à collaborer avec le CBE afin de poursuivre sur cette voie

Vous aimeriez que le bulletin traite d'un sujet spécial ? N'hésitez pas, faites nous le savoir et il nous fera plaisir de se pencher sur la question.

Bonne lecture et n'hésitez pas à faire circuler ce bulletin.

Carole Rouillard

Carole Rouillard
Directrice générale

Message du président (suite)

PORTAIT DE LA QUALITÉ DE L'EAU

À la demande générale de ses membres, nous avons procédé à la mis à jour du portrait de la qualité de l'eau de la rivière Etchemin. Cet exercice, soutenu par le MDDEP, est en cours de révision interne et externe. Les résultats seront présentés à l'occasion de notre prochaine Assemblée générale annuelle des membres prévue en juin prochain.

PROJET ÉOLIEN EN TÊTE DE L'ETCHEMIN

Le CBE demeure toujours préoccupé par ce **projet éolien de grande envergure** qui, s'il est mal conçu, peut avoir des impacts négatifs majeurs sur notre milieu hydrique. Nous sommes donc vigilants et à l'affût d'informations, dans le cadre du processus d'évaluation environnementale, pour nous assurer de disposer des données pertinentes à son évaluation de façon à pouvoir faire des recommandations en toute connaissance de cause. Le CBE demeure également attentif à la proposition de créer une aire protégée à la tête de la rivière Etchemin. Il est certain que cette initiative, si elle était mise en œuvre, pourrait avoir des retombées significatives pour notre région. Le CA du CBE suit ce dossier avec intérêt.

TOURNÉE DE PROMOTION DU PDE

Le CBE poursuit sa **tournée des municipalités** et nous nous réjouissons du niveau d'intérêt et d'engagement de plusieurs d'entre elles sur la mise en œuvre du PDE de l'Etchemin. Déjà, quatorze conseils municipaux ont été rencontrés. D'autres le seront sous peu. Les municipalités sont des partenaires clé pour atteindre de nombreux objectifs inscrits dans le PDE.

ESCOUADE LAC 2010

L'**Escouade Lacs** initiée avec la Municipalité de Lac-Etchemin se poursuit dans sa deuxième phase, celle de l'accompagnement des propriétaires riverains du lac Etchemin pour la mise en place des recommandations inscrites dans les cahiers du propriétaire. Une campagne de distribution massive de végétaux est en cours d'organisation et des rencontres collectives et personnalisées sont à l'agenda. Bravo à Lac-Etchemin pour cet engagement concret dans la préservation de son lac et de la rivière, par le fait même.

PROJETS AGRICOLES LE BRAS AMONT & RUISSEAU FOURCHETTE

Amorcé en 2007, le ***Projet Le Bras Amont*** entamera sa troisième et dernière année alors que nous amorçons un projet semblable, le ***Projet Ruisseau Fourchette***, dans une autre partie du sous-bassin versant de la rivière Le Bras, et ce pour les trois prochaines années. Au terme des deux projets, près de 75 % de cet important affluent de l'Etchemin devrait avoir été couverte. Vous retrouverez de nombreux autres détails dans les prochaines pages de ce SymbiOse.

DISTRIBUTION D'ARBRES

Encore une fois cette année, le CBE met à disposition des intervenants locaux et des riverains de nombreuses **essences d'arbres** en vue de reboiser les berges de nos cours d'eau et de nos lacs. D'ici juin, ce devrait être plus de 10 000 arbres qui prendront place le long de l'Etchemin et de ses nombreux tributaires, et ce, pour le plus grand bien de nos ressources en eau et des écosystèmes qui en dépendent.

En fin en terminant, je tiens à remercier sincèrement les **représentants municipaux** qui ont dû quitter le CA du *Conseil de bassin de la rivière Etchemin* suite aux élections municipales de l'automne dernier et à souhaiter la bienvenue aux nouveaux élus qui, nous en sommes assurés, continueront à porter le flambeau de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant. Les municipalités sont des joueurs clés dans le succès de la mission du CBE.

J'encourage aussi les acteurs de l'eau à poursuivre leurs engagements, nous avons besoin de chacun de nos membres et de nos partenaires locaux et régionaux : administrateurs, élus, conseillers techniques et bénévoles, pour poursuivre notre mission en vue d'améliorer la qualité de l'eau du bassin versant.

Chacun de nous peut contribuer à …PRENDRE SOIN DE L'EAU…POUR LA VIE !

François Duchesneau,
Président du CBE

Incursion au pays des Bretons

Par Véronique BROCHU, assistante de projets au CBE

Dans le cadre du programme de stage Écojeunesse d'*Éco Canada*, j'ai eu l'incroyable chance de me rendre à l'extérieure du Canada afin de vivre à l'étranger. L'*Association de la Vallée du Léguer* a montré un grand intérêt à m'accueillir au sein de son organisation. Du 6 au 27 janvier 2010, j'ai donc séjourné en France, plus particulièrement en Bretagne.

Un accueil chaleureux m'attendait à Belle-Isle-en-Terre, là où le bureau de l'Association est établi. L'équipe se compose de Mme Catherine Moret, directrice générale, Vincent Guizouarn, technicien de rivière et de Mathieu Bredèche, chargé de mission pour le projet Natura 2000.

Ainsi, j'ai pu prendre part et me familiariser avec les projets en cours au sein de l'Association. Par exemple, Mme Moret s'occupe de mettre en valeur les haies bocagères présentes chez les producteurs agricoles. Ainsi, les agriculteurs peuvent transformer leurs haies en copeaux, afin d'alimenter leur système de chauffage à la biomasse. M. Guizouarn, quant-à-lui, caractérise les cours d'eau dans le cadre du **Contrat pluriannuel de restauration et d'entretien des cours d'eau sur le bassin versant du Léguer (CRE Léguer).** Cela permet d'affiner la connaissance du réseau hydrographique en notant les zones d'érosion, les endroits de fraie pour le saumon Atlantique et la truite Fario (truite Brune), les zones de pollution ponctuelle, les embâcles, etc. Des résultats démontrent que la superficie hydrographique ainsi caractérisée représente le double de celle connue. Un vrai travail de moine! Finalement, M. Bredèche est en charge de Natura 2000 qui est un projet englobant des milieux protégés. De plus, il s'occupe de caractériser les milieux humides dans les parcelles des agriculteurs afin qu'ils puissent mieux cultiver leur terre selon son état naturel.

Fait intéressant: le drainage des terres agricoles est interdit en Bretagne, étant donné la dégradation des nappes souterraines, des milieux aquatiques et des zones humides de cette région française.

Durant ces trois semaines, Mme Moret m'a organisé une série de rencontres avec plusieurs partenaires. J'ai ainsi pu rencontrer l'*Agence de l'eau Loire-Bretagne*, le *Centre Régional d'Initiation à la Rivière à Belle-Isle-en-Terre*, la *Fédération des Côtes d'Armor pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique* et le *Comité de bassin versant du Léguer*. Ces rencontres m'ont permis d'acquérir de nouvelles connaissances et de recueillir des informations pour le CBE. Également, j'ai eu l'opportunité d'assister à l'avant-première du film *Océans* de Jacques Perrin et Jacques Cluzaud.

Ce fut donc un échange plus qu'intéressant et une expérience inoubliable!

N'hésitez pas à visiter le site Internet de l'Association de la Vallée du Léguer pour plus de détails sur cet organisme et leurs projets : www.riviere-du-leguer.com.

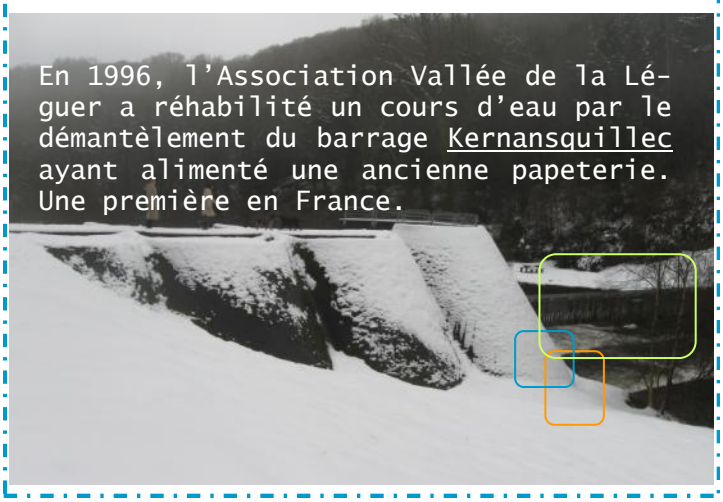

En 1996, l'Association Vallée de la Léguer a réhabilité un cours d'eau par le démantèlement du barrage Kernansquillec ayant alimenté une ancienne papeterie. Une première en France.

Qualité de l'eau: une station de suivi réactivée à Ste-Claire

Par Véronique GRAVEL, biologiste au CBE

Pour faire suite à la récente réalisation d'un bilan de la qualité de l'eau de la rivière Etchemin 2006-2008, qui sera publié sous peu, le *Conseil de bassin de la rivière Etchemin (CBE)* a reconnu la nécessité de mettre en fonction une nouvelle station d'échantillonnage dans la rivière Etchemin.

Il faut dire, qu'actuellement, le réseau de suivi de la qualité de l'eau assuré par le Réseau Rivières du MDDEP possède seulement trois stations d'échantillonnage dans notre bassin versant. Deux d'entre elles se retrouvent sur le parcours de la rivière Etchemin : une station principale à l'embouchure (station 02330001 à Saint-Romuald) et une station témoin à la tête du bassin (station 02330010 à Saint-Luc).

Or, le bassin versant a une forte vocation agricole dans le secteur aval, tandis que la forêt domine dans le secteur amont. La ligne de partage entre les deux secteurs est située dans la municipalité de Sainte-Claire. Il existe déjà à cet endroit une station du Réseau-rivière inactive depuis 1997.

Afin d'avoir une meilleure perspective du comportement actuel du secteur amont du bassin versant, CBE utilisera la banque d'heures de laboratoire qui lui a été récemment allouée dans le cadre des ententes de partenariat entre la Direction du suivi de l'état de l'environnement (DSEE) et les organismes de bassin versant. Ainsi, l'OBV de l'Etchemin procédera sous peu à la réouverture temporaire de cette station située à Sainte-Claire.

Cette station d'échantillonnage permettra au CBE de réaliser certains de ses objectifs, dont celui d'obtenir un portrait récent de la qualité de l'eau de la rivière Etchemin, à l'aide de l'indice de qualité bactériologique et physico-chimique (IQBP). Pour ce faire, les paramètres suivants seront analysés au frais du MDDEP : Chlorophylle a et phéophytine, l'azote ammoniacal, les nitrates et nitrites, le phosphore total persulfate, les solides en suspension ainsi que les coliformes fécaux. Le CBE procédera donc à neuf échantillonnages entre mai et octobre, incluant trois à quatre événements de pluie.

À long terme, le CBE souhaiterait mettre en place un plus grand nombre de stations permettant d'identifier et de localiser plus précisément les sources de pollution présentes dans le bassin de l'Etchemin.

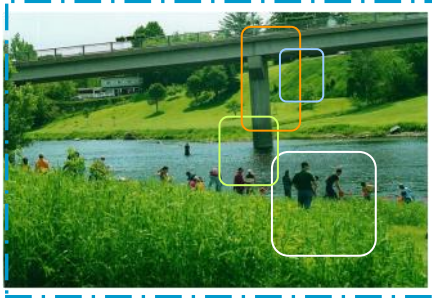

La station de suivi de l'eau qui sera bientôt remise en fonction est située sous le pont de Sainte-Claire-de-Dorchester.

L'équipe du CBE accueille une nouvelle recrue

Grâce à une collaboration de l'*Office Franco-québécois pour la jeunesse* (OFQJ) l'équipe du CBE a récemment accueillie une nouvelle collègue en la personne de Madame Pascale DESHORS qui agira à titre de responsables des communications pour l'organisme de bassin versant, et ce, jusqu'à la mi-août.

Mme Deshors qui est originaire de la Provence possède une maîtrise en écologie et un titre de responsable de la communication. Elle a déjà travaillé dans une réserve ornithologique du département de la Vendée, où elle s'occupait des programmes pédagogiques avec les scolaires ; puis à un poste départemental dans une association caritative où elle coordonnait les projets et le réseau de bénévoles. Son dernier poste a été au sein de l'École Nationale Supérieure de formation d'Officiers Pompiers, en Provence.

Pascale Deshors

Des avancées prometteuses pour la rivière Le Bras

Par Isabelle ALBRAN, CBE, 2009.

Le *Conseil de bassin de la rivière Etchemin* (CBE) a entrepris, il y a deux ans, la réalisation d'un premier projet d'envergure visant à restaurer et préserver la qualité de l'eau dans le sous-bassin de la rivière Le Bras, principal tributaire de la rivière Etchemin. Plusieurs études démontrent que la qualité de l'eau de l'Etchemin est grandement affectée par celle, douteuse de la rivière Le Bras. Les problèmes de pollution de la rivière Le Bras sont d'origines diffuses et difficilement identifiables. Le territoire du sous-bassin versant de la rivière Le Bras est essentiellement constitué de terres agricoles.

Frédéric Lewis, coordonnateur du ***Projet Le Bras Amont*** au CBE, s'est fixé comme objectifs la diminution des taux de phosphore, de matières en suspension et de coliformes fécaux.

Pour cela, Frédéric et son équipe, rencontrent tous les producteurs agricoles du territoire du sous-bassin versant. En collaboration avec les conseillers agricoles, ils réalisent des diagnostics précis des exploitations, des pratiques et des terrains. Chaque producteur reçoit un cahier personnel, qui donne toutes les informations relative à la rivière Le Bras, au territoire du bassin versant, aux terres du propriétaire agricoles, les pratiques constatées, l'état des bandes riveraines… Par la suite, les producteurs déterminent eux-mêmes, en fonction de leurs objectifs prioritaires, la marche à suivre. L'équipe du projet Le Bras Amont les aide à cheminer jusqu'à la réalisation de leurs interventions.

Aujourd'hui, plus d'une trentaine de producteurs se sont engagés à effectuer dans les limites de leurs moyens, des actions recommandées par Frédéric et son équipe. Plus de 6000 arbres ont été plantés sur les bandes riveraines du sous-bassin versant, plusieurs centaines de mètres de berges ont été stabilisées, des avaloirs, structures permettant de réduire la mise en circulation des sédiments dans l'eau, ainsi qu'une douzaine de seuils fauniques ont été aménagées dans les différents cours d'eau par le *Comité de mise en valeur de la rivière Le Bras* (CMVRLB), permettant ainsi la reproduction des poissons et l'amélioration de l'oxygénation de l'eau.

L'engagement des agriculteurs est une condition essentielle à l'aboutissement du Projet Le Bras Amont. Le travail fournit par les 40 producteurs représente des actions concrètes permettant d'atteindre les objectifs du programme.

Plan de match 2010-2011

- Coordination du projet;
- Poursuite du suivi de l'environnement (7 stations);
- Poursuite des visites à la ferme avec les conseillers agroenvironnementaux;
- Réalisation de nouvelles propositions d'avant-projet;
- Accompagnement pour la mise en chantier;
- Présence à la foire agricole de Saint-Isidore;
- Développement de sites de démonstration;
- Médiatisation des réalisation de chantiers;
- Soutien au Comité Le Bras pour la réalisation d'aménagements fauniques.

Le Bras amont

Les divers visages du projet Le Bras Amont en images

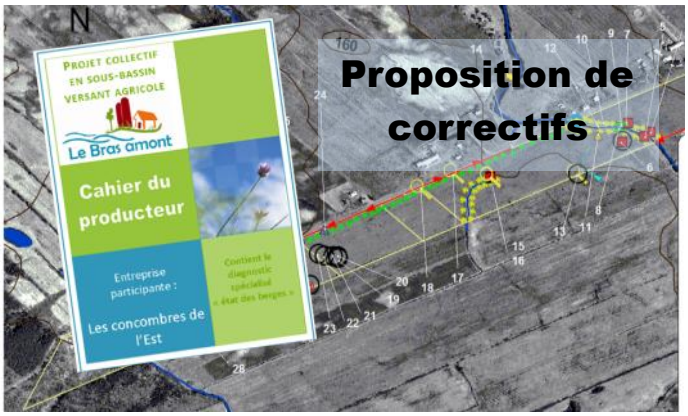

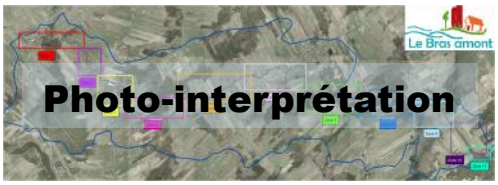

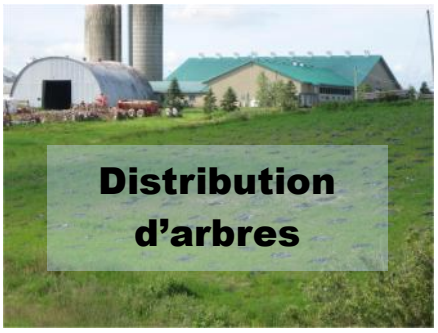

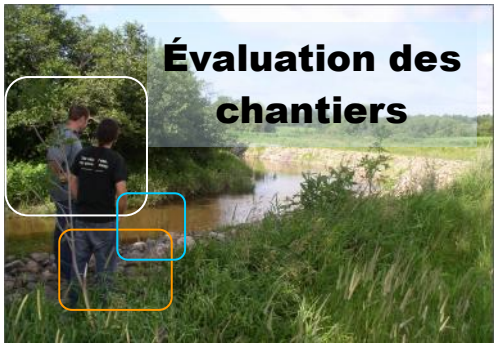

Le Bras amont

Comité de mise en valeur de la rivière Le Bras : Changement de garde à la présidence

C'est le jeudi 18 février dernier que Monsieur Raymond Cadorette a tiré sa révérence à titre de président du *Comité de mise en valeur de la rivière Le Bras* (CMVRLB), et ce, après de nombreuses années à la barre l'organisation de sous-bassin versant.

Ce dernier est heureux d'annoncer que son successeur est Monsieur Denis Brochu, producteur agricole de Saint-Isidore (Ferme Vertex). Ce dernier n'est pas inconnu au sort de la rivière Le Bras puisqu'il est activement impliqué dans les activités du projet Le Bras Amont.

Monsieur Brochu qui amorce un premier mandat à la présidence du Comité, sera assisté dans ses tâches par Pierre-Luc Nadeau, à la vice-présidence, de Guy Tardif, à la trésorerie et de Sylvain Hélie à titre de secrétaire du CMVRLB.

Sur la photo: M. Denis Brochu, nouveau président du CMVRLB.

Aménagements fauniques dans le secteur amont du sous-bassin versant de la rivière Le Bras, 2008-2012: Le Contrat de bassin # 26 toujours en cours de réalisation

Fidèle à son habitude, les bénévoles du Comité de mise en valeur de la rivière Le Bras ont été très actifs au cours de l'année 2009 afin de poursuivre la réalisation d'aménagements en cours d'eau. Le but est de maintenir et améliorer l'état des populations d'ombles de fontaine dans la rivière Le Bras.

Bilan des interventions du Comité Le Bras en photos

Projet d'aménagement intégré des ressources par bassin versant dans l'Etchemin

Par Anaïs GASSE, biologiste, Agence Appalaches

L'*Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches* coordonnera l'un des sept projets d'aménagement intégré par sous-bassin versant retenus par la *Fondation de la Faune du Québec*. Ce projet de 836 000 $, financé sur cinq ans, couvrira une partie du bassin versant de la rivière Etchemin et touchera cinq municipalités.

Le programme d'Aménagement intégré par sous-bassin versant a pour objectif de favoriser l'implantation, à l'échelle du sous-bassin versant, d'une approche globale d'aménagement intégré des ressources (forêt, faune, etc.) qui encouragera le développement durable de la forêt privée. Ainsi, les habitats des espèces fauniques des milieux terrestres, humides ou aquatiques pourront être protégés ou mis en valeur lors d'interventions en milieu forestier.

Cette démarche s'inscrit dans la continuité du projet pilote d'*Adaptation et d'expérimentation de nouveaux concepts d'aménagement pour la forêt privée* aussi appelé *Projet triade en forêt privée*. En effet, l'Agence Appalaches a chapeauté, en 2008-2009, un projet visant à adapter le concept de la triade pour la forêt privée sur le territoire de la MRC des Etchemins. Rappelons que la Triade vient du fait que le territoire est séparé selon trois zones. En forêt privée, les trois volets qui ont été retenus dans le cadre du projet d'adaptation sont la conservation, l'aménagement intégré des ressources qui se divise en aménagement écosystémique et multi-ressource ainsi que la production ligneuse qui se sépare en aménagement extensif et intensif.

Le projet vise, en concertation avec les partenaires du milieu, à planifier et à mettre en application l'aménagement intégré des ressources en forêt privée à l'échelle de sous-bassins versants. Le territoire ciblé inclus le lac Etchemin et une grande partie à l'est de celui-ci couvrant ainsi près de 14 000 ha. Touchant, ainsi, environ 465 propriétaires de boisés privés répartis dans les municipalités de Lac-Etchemin, St-Luc, Ste-Justine, de St-Léon-de-Standon et de Ste-Sabine. D'ailleurs, les propriétaires de boisés seront invités à participer activement au projet.

Dans un premier temps, ce projet permettra de développer la connaissance des ressources des sous-bassins et de préparer un cahier de planification intégrée et un plan d'action. Ensuite, le programme offrira l'opportunité de financer les travaux d'aménagement intégré puis d'assurer le suivi et l'évaluation des résultats.

Cette initiative, d'une durée de cinq ans, fut mise en œuvre par la *Fondation de la faune du Québec*, avec l'appui financier du ministère des *Ressources naturelles et de la Faune*, dans le cadre du nouveau programme *d'Aménagement intégré par sous-bassin versant*. Aussi, le **Conseil de bassin de la rivière Etchemin** mettra à contribution son expertise notamment dans le cadre de plusieurs inventaires en milieux humides et aquatiques. De plus, le projet a reçu l'appui des *MRC de Bellechasse* et des Etchemins, des municipalités de Lac-Etchemin et de Saint-Léon-de-Standon, de *l'Association des propriétaires de boisés de la Beauce,* du *Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec*, du *Groupement forestier Bellechasse-Lévis inc.*, *du Groupement forestier de Dorchester inc.*, des Conseillers forestiers de la région de Québec inc., du *Comité de restauration de la rivière Etchemin*, de la *Conférence régionale des élus et des propriétaires de boisés* situés sur le territoire ciblé. Il est a noté que certains de ces organismes apporteront une contribution au projet.

L'*Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches* est en activité depuis 1996 sur le territoire des MRC de Bellechasse, Etchemins, L'Islet, Montmagny et Ville de Lévis. L'Agence appuie les propriétaires dans la mise en valeur de leurs boisés et vise à augmenter les superficies forestières aménagées. Elle offre aux propriétaires des conseils techniques et de l'aide financière pour la réalisation de travaux d'aménagement forestier.

Pour informations: Anaïs Gasse, biologiste, Agence Appalaches, téléphone: 418.625-2100.

Distinction au lac Dion
Le Naturaliste canadien récompense Véronique Brisson

Par André POULIN, La Voix du Sud, 16 mars 2010

Les réalisations du *Comité de restauration du lac Dion (CRLD)* de Saint-Damien de Buckland et de sa présidente ont fait la manchette dans le numéro du printemps 2010 de la revue *Le Naturaliste canadien*, publiée par la Société Provancher d'histoire naturelle du Canada.

Comme elle le fait chaque année, ladite Société a en effet souligné la contribution remarquable de Québécois et de Québécoises à la protection de milieux naturels en décernant le certificat Gens d'action. Cette année, cet honneur a notamment été décerné à madame Véronique Brisson, qui œuvre au sein du Club sportif du lac des Goulets comme secrétaire et présidente ainsi qu'au sein du Comité de restauration du lac Dion, dont elle a piloté la création en 2001 et dans lequel elle s'est donnée sans compter. Sous sa présidence, le Comité obtiendra un avis ministériel forçant tous les propriétaires du lac Dion à équiper leurs résidences de deux fosses pour le traitement de leurs eaux usées et aura conçut le premier plan directeur québécois de l'eau pour un lac.

La chronique parue dans l'édition du printemps du **Naturaliste** mentionne que Mme Brisson est une femme engagée dans sa collectivité, qui a su rallier autour d'un objectif commun, et de façon concertée, l'ensemble des intervenants du bassin versant du lac Dion. Au fil des années, avec la complicité de son équipe et de l'ensemble des intervenants, elle cumulera succès après succès dans la mise en œuvre d'un ambitieux plan d'action, et ce, afin de léguer aux générations futures…un lac en héritage. Grâce à son implication bénévole, le développement durable est devenu une réalité à l'échelle locale.

Le certificat **Gens d'action** lui a été remis le 12 mars dernier lors des Ateliers sur la conservation de la nature organisés par Nature Québec.

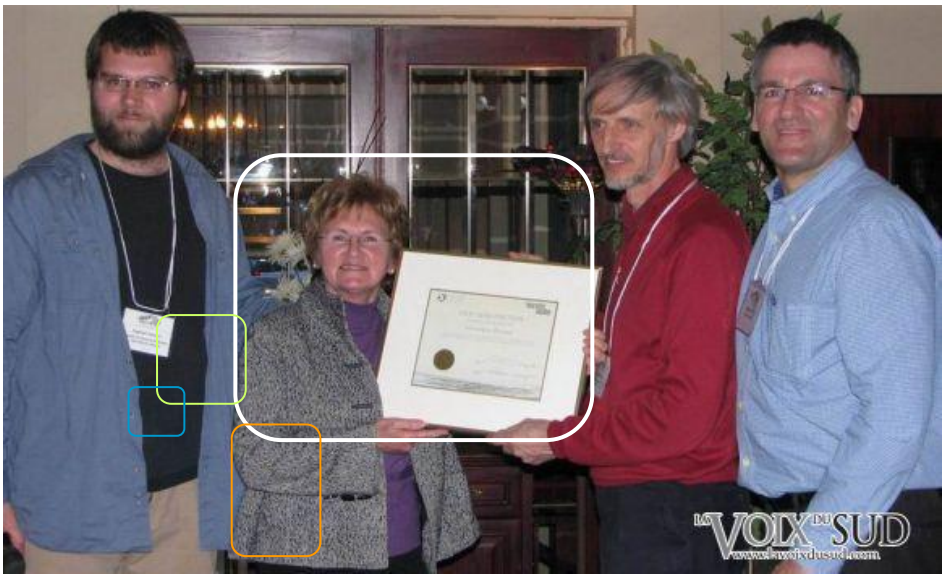

Sur la photo:

Raphaël Demers, président de la Société Provancher; Michel Lepage, vice-président de ladite Société; Véronique Brisson, présidente du Comité de restauration du lac Dion et récipiendaire du certificat Gens d'action, ainsi que Christian Simard, directeur général de Nature Québec.

Le parc des chutes Rouillard raccordé à la Cycloroute ce printemps

Dès le printemps prochain, les utilisateurs de la Cycloroute de Bellechasse auront la possibilité de se rendre en toute sécurité au parc des Chutes Rouillard de Saint-Anselme, via une passerelle de 41 mètres de longueur et de 3 mètres de largeur qui reliera la piste cyclable sur la rive ouest de la rivière Etchemin à la halte routière du parc sur la rive est.

Photo : Carole Rouillard.

En plus de la passerelle, le projet comprend l'aménagement de deux approches pavées qui permettront aux utilisateurs de la Cycloroute de Bellechasse d'accéder facilement à celle-ci.

Selon le maire de Saint-Anselme, Michel Bonneau, les travaux débuteront aussitôt que la neige aura fondu, si bien que la passerelle pourrait être opérationnelle dès le printemps prochain.

(Extrait de La Voix du Sud, 07/12/2009)

806 610 $ pour les eaux de Recyc RPM

L'entreprise Recyc RPM de Saint-Damien-de-Buckland s'est vu octroyé une aide financière gouvernementale de 806 610 $ pour l'acquisition d'un système de filtration de l'eau plus performant, pouvant recycler une plus grande quantité d'eau et améliorer la qualité des eaux rejetées dans les égouts, et pour l'installation d'une tête de tri optique, qui permettra d'effectuer un tri beaucoup plus spécifique des matières plastiques.

La députée de Bellechasse et ministre des Services gouvernementaux, Dominique Vien, a récemment fait l'annonce de cette aide financière, qui se traduit par une garantie de prêt de 639 310 $ du programme Renfort accordée par Investissement Québec et par une contribution remboursable de 167 300 $ du Programme de soutien aux projets économiques, géré par le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation.

Le projet de Recyc RPM permettra la création de cinq nouveaux emplois et contribuera à la préservation des 107 emplois existants.

«Recyc RPM inc. propose une gamme de produits et de services intégrés, allant de l'achat de matières plastiques usagées provenant de la collecte sélective des déchets, à la transformation, à la revente et au transport chez les clients. Nous sommes heureux de ce soutien gouvernemental qui vient renforcer notre position concurrentielle. Nous désirons contribuer aux succès de nos clients, en demeurant un chef de file international de la récupération, de la distribution et de la transformation des matières plastiques», a mentionné le vice-président de l'entreprise, Luc Métivier.

(Extrait de La Voix du Sud, 09/04/2010)

C.R.R.E.
Comité de Restauration de la Rivière Etchemin

Le CRRE vous attend à sa 16ième assemblée annuelle le 27 avril prochain à Lévis

C'est à Lévis, dans la soirée du 27 avril prochain, que les amants de la pêche sportive et des activités de plein air de la vallée de l'Etchemin sont conviés à l'Assemblée générale annuelle du *Comité de restauration de la rivière Etchemin*.

Quand ? Mardi 27 avril à 19h00 à l'Hôtel-de-Ville de Lévis, salle du conseil, 2175, chemin du Fleuve, Saint-Romuald.

Le CRRE est un organisme sans but lucratif fondé le 17 mars 1993. Il est constitué d'un conseil d'administration de 13 individus, appuyées par diverses instances publiques et privées et supporté par quelques 250 membres actifs. Son siège social est situé à Saint-Léon-de-Standon.

Cette organisation est à l'origine de nombreuses interventions bénéfiques pour les milieux riverains et aquatiques de l'Etchemin ainsi que pour la mise en valeur de cette rivière par la mise en place de circuits de pêche, parcs publics, circuits canot/kayak, ainsi que des activités de sensibilisation grand public et scolaire: la Fête de la Pêche, plantations, Histoire de saumon, etc.

Venez les encourager !

Les organismes de bassins versants de la Chaudière-Appalaches retournent à l'école !

Le 26 janvier dernier à Lévis, les organismes de bassin versant (OBV) de Chaudière-Appalaches, le 26 janvier dernier à Lévis, les deux bénévoles responsables de diffuser le guide de Project WET Canada.

Ce projet « mouillé » (WET pour Water Education for Teachers), présenté par Valérie Ouellet et Julie Corriveau, est un formidable outil qui rassemble plus 80 activités pour sensibiliser les jeunes à l'approche par bassin versant et aux enjeux associés à l'eau. Dans le cadre de leur mandat de sensibilisation, les organismes de bassin versant ajoutent ainsi le contenu de ce guide à leur offre d'activités déjà en cours avec les écoles, pour dynamiser les jeunes acteurs de l'eau.

« Projet Wet », qui propose des activités pour tous les niveaux scolaires (du primaire au secondaire) et pour toutes les matières (arts plastiques, mathématiques, sciences de la vie, etc.), gagne à être connu au Québec. Créé aux États-Unis, ce programme est très bien implanté dans l'Ouest Canadien.

Les organismes de bassin vont donc relayer ces informations et ces projets potentiels aux écoles de leur territoire. Bref, une belle coopération des OBV de la région autour d'un projet prometteur, en cette année de la Biodiversité !

Sur la photo: Les représentants des organismes de bassin versant en compagnie des formatrices: Valérie Ouellet de l'Institut national de recherche scientifique et de Julie Corriveau d'Environnement Canada, qui apparaissent à l'extrême droite sur la photo.

Extrait d'un article de La Voix du Sud, 01/02/2010

Actualités locales

GRÂCE À LA FONDATION DE LA FAUNE, UNE PARTIE DU BASSIN VERSANT DE L'ETCHEMIN SERA REVALORISÉE

Une partie du bassin versant de la rivière Etchemin sera revalorisée par un projet d'aménagement intégré piloté par l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches.

Financé entre autres par la Fondation de la faune du Québec, ce projet de 836 mille dollars, investis sur cinq ans, permettra aux habitats fauniques des milieux terrestres, humides et aquatiques d'être protégés ou mis en valeur lors d'interventions en milieu forestier.

Le territoire visé comprend les municipalités de Lac-Etchemin , St-Luc, Ste-Justine, Ste-Sabine et St-Léon de Standon et qui touche 465 propriétaires de boisés privés.

La première étape du projet consiste à réaliser un cahier de planification intégrée afin d'identifier les ressources et les problématiques, suivi d'un plan où des travaux seront suggérés aux propriétaires. Un volet conservation fait aussi partie du projet où les propriétaires seront appelés à protéger des milieux dits plus sensibles.

Passion FM, 17/02/2010

RÉSERVE ÉCOLOGIQUE À LÉVIS: UN PROJET QUI POURRAIT VOIR LE JOUR DÈS CETTE ANNÉE

Le ministère du Développement durable et de l'Environnement prévoit constituer une réserve écologique avec la Grande Plée bleue, une des dernières grandes tourbières de la vallée du St-Laurent située à Lévis. Le projet envisagé depuis les années 80 pourrait voir le jour cette année.

La Grande Plée bleue est un milieu humide jugé exceptionnel de 15 kilomètres carrés où l'on retrouve des espèces rares, notamment des plantes carnivores.

Le gouvernement s'apprête donc à en faire un lieu protégé à des fins récréotouristiques et éducationnelles.

Un centre d'interprétation ainsi qu'un sentier ponté d'environ un kilomètre de longueur seront aménagés sur les lieux afin de permettre un accès limité.

Le ministère est à terminer le processus d'acquisition des terrains nécessaires. Un cas d'expropriation est présentement pendant devant le Tribunal administratif du Québec.

Les acquisitions complétées couvrent 90 % du territoire requis et ont nécessité des déboursés de 1,5 million de dollars.

Passion FM, 17/02/2010

SAINT-LAURENT ÉNERGIES DÉPOSE SON ÉTUDE D'IMPACT

Saint-Laurent Énergies a déposé le 23 décembre l'étude d'impact de son projet d'implantation de 75 éoliennes dans le Massif du Sud au ministère de l'Environnement.

L'information a été communiquée aux maires de la MRC Les Etchemins par le préfet Hector Provençal lors de la rencontre du conseil des maires de la MRC Les Etchemins, du mercredi 13 janvier. Ce dernier en a été informé lors d'une rencontre avec les dirigeants de Saint-Laurent Énergies pour discuter du versement par l'entreprise d'une somme de 500 000 $ aux MRC de Bellechasse et des Etchemins pour le financement du Parc régional Massif du Sud, d'ici la mise en service des éoliennes en décembre 2012 alors que débuteront les versements annuels de 75 000 $ par année, que Saint-Laurent Énergies s'est engagée à verser aux deux MRC durant les vingt années subséquentes. Les discussions dans ce dossier évoluent positivement selon le préfet, qui a finalement précisé que les audiences du BAPE devraient se tenir à la fin du mois de mai prochain.

La Voix du Sud, 14/01/2010

UNE COALITION PROPOSE LA CRÉATION D'UNE AIRE PROTÉGÉE AU MASSIF DU SUD…

…et l'arrêt du projet de parc éolien ...

Une coalition formée de l'organisme Nature Québec, du Réseau des montagnes, du Groupe des ornithologues de Beauce-Etchemin (GOBE) et du Club des ornithologues du Québec (COQ) propose la création d'une importante aire protégée de près de 100 km2 dans le parc régional du Massif du Sud afin, entre autres, de protéger la Grive de Bicknell, une espèce d'oiseau migrateur récemment classée «vulnérable» par le ministère des Ressources naturelles et de la faune (MRNF).

Comme l'a mentionné le directeur général de Nature Québec, Christian Simard, cette proposition d'aire protégée, bien qu'elle n'exclue pas la possibilité d'un développement éolien de type communautaire, est incompatible avec le projet de parc éolien de Saint-Laurent Énergies, qui ne tient pas compte des écosystèmes à haute valeur écologique du parc.

La Voix du Sud, 09/02/2010

Actualités locales

L'ASSOCIATION DE PROTECTION DU LAC ETCHEMIN TIENT SON ASSEMBLÉE ANNUELLE

L'assemblée générale annuelle de cette association se tiendra le 2 mai 2010 à compter de 9 h, au chalet de l'Association nautique du lac Etchemin, agrémentée d'un brunch.

Pour cette occasion, les services de M. **Claude Phaneuf**, biologiste-communicateur, conseiller en transfert technologique et auteur du livre «Habiter en milieu naturel» MultiMondes -février 2009, ont été retenus à titre de conférencier. Nous vous invitons à réserver cette date à votre agenda. Cela promet d'être très intéressant et enrichissant.

À CONSULTER : HABITER EN MILIEU NATUREL

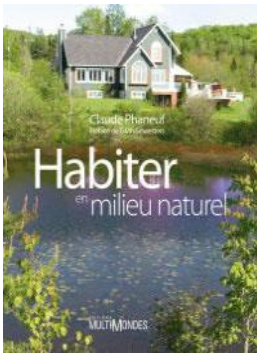

Ce livre est une première ressource essentielle pour quiconque veut comprendre le milieu de vie campagnard, apporter des corrections à des problèmes existants ou en prévenir d'éventuels autres en comprenant les enjeux en cause, ou tout simplement partir du bon pied dans la réalisation d'un rêve nature.

En vente : 27.95 $ chez Renaud-Bray et Archambault ainsi que dans de nombreuses librairies.

NETTE AMÉLIORATION DU BILAN ENVIRONNEMENTAL LACETCHEMINOIS

L'adoption en 2006 par la municipalité de Lac-Etchemin d'un règlement obligeant la vidange des fosses septiques sur son territoire une fois aux deux ans dans le cas des résidences permanentes et une fois aux quatre ans dans celui des saisonnières a engendré une nette amélioration du bilan environnemental de la municipalité.

Alors qu'en 2005, 2006 et 2007, 33 % des propriétaires des résidences isolées de Lac-Etchemin n'avait pas procédé à la vidange de leurs installations septiques, ce pourcentage a diminué à 18 % en 2008 et à 12 % en 2009, ce qui n'a rien d'étonnant puisque 15 permis ont été émis pour des installations septiques en 2007, 39 en 2008 et 45 en 2009.

L'adoption d'un règlement assorti d'amendes maximums de 1000 $ plus les frais pour un particulier et de 2000 $ plus les frais pour une compagnie, qui ne possèdent pas de fosses septiques, ou d'amendes minimums de même importance pour un particulier et une compagnie qui en possèdent des défectueuses qui causent des dommages à l'environnement aura donc entraîné une amélioration significative de la situation à Lac-Etchemin où on dénombre plus que 4 % ou 20 résidences permanentes isolées dérogatoires et 2 % ou 15 résidences saisonnières.

Lac-Etchemin étant la seule municipalité de la MRC Les Etchemins a s'être dotée d'un règlement obligeant la vidange des fosses septiques, elle s'avère donc la seule à être en mesure de contrôler le déversement d'eaux usées des résidences isolées dans l'environnement. Les autres municipalités de cette MRC se contentent de tarifer à la hauteur d'une trentaine de $ par année le traitement des eaux usées des résidences isolées, mais laissent à leurs propriétaire le loisir de faire vidanger ou pas leurs fosses septiques en ne règlementant pas la vidange.

À l'inverse, du côté de la MRC de Bellechasse, l'adoption en 2000 de règlements de délégation de compétences puis d'une déclaration de compétences, qui ont obligé la vidange de fosses septiques et le traitement de leurs eaux usées aux deux ans pour les résidences permanentes et aux quatre ans pour les résidences saisonnières, a permis à cette MRC de tracer un portrait précis de la situation, d'identifier les propriétaires délinquants et de les obliger à apporter les correctifs appropriés.

Après dix ans sous ce régime, il n'existerait plus qu'une cinquantaine de résidences permanentes dans la MRC de Bellechasse qui pour une raison ou autre, maison inoccupée par exemple, ne posséderaient pas de fosses septiques.

La Voix du Sud, 7/04/2010

Actualités régionales

LE COMITÉ DE BASSIN VERSANT DE LA RIVIÈRE CHAUDIÈRE OUTILLÉ POUR AGIR

À l'instar de celui du Conseil de bassin versant de la rivière Etchemin (CBE) en 2007, le Plan directeur de l'eau (PDE) du Comité de bassin versant de la rivière Chaudière (COBARIC) a récemment été approuvé par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP).

La Voix du Sud, 05/01/2010

L'ORGANISME DE BASSIN VERSANT DE LA CÔTE-DU-SUD VOIT LE JOUR

C'est dans la foulée de la décision du gouvernement provincial de redécouper le Québec méridional en 40 zones de gestion de l'eau qu'a récemment été créé à Montmagny l'organisme de bassin versant (OBV) de la Côte-du-Sud, dont le territoire comprend l'arrondissement Desjardins de la Ville de Lévis ainsi que les 37 municipalités du nord des MRC de Bellechasse, de Montmagny et de L'Islet, jusqu'à Saint-Roch-des-Aulnaies. La Voix du Sud, 26/11/2009

LES PRODUCTRICES ET PRODUCTEURS AGRICOLES TRAVAILLENT À LA MISE EN VALEUR DE LA RIVIÈRE NIAGARETTE

De 2005 à 2010, dans le but d'améliorer la qualité et la biodiversité des cours d'eau, les propriétaires de 30 fermes du bassin versant de la rivière Niagarette ont procédé à l'aménagement de 34 hectares (ha) d'habitats fauniques pour la chauve-souris, l'hirondelle bicolore, la bécasse d'Amérique, le cerf de virginie et la truite mouchetée. Ils ont aussi modifié leurs pratiques culturales sur plus de 220 ha et réalisé des travaux de réfection et de construction d'ouvrages de drainage des eaux de surface pour plus de 250 000 $.

UPA, 11/02/2010

LA RECHERCHE EN EAU POTABLE AVANCE À ST-JOSEPH

La recherche en eau potable avance à Saint-Joseph. Si les tests qui s'amorceront bientôt sont concluants, la Ville doublerait sa production.

On estime que cette nouvelle source d'approvisionnement en eau potable devrait permettre une production de 400 gallons à la minute. C'est la quantité dont dispose actuellement la Ville avec ses puits actuels.

Dans cette veine, la production de la Ville doublerait et pourrait répondre à la demande ainsi qu'à la croissance pour une période allant de 30 à 40 ans, estime-t-on.

Beauce-Média, 13/01/2010

SURVEILLANCE DE LA RIVIÈRE CHAUDIÈRE

Un système informatisé de caméras pour améliorer la sécurité des riverains

Les mouvements de la Chaudière, lors d'épisodes de crues printanières, seront davantage surveillés pour la sécurité des riverains.

Un système informatisé de huit caméras installées le long de la rivière, est maintenant en opération pour l'observation en direct des mouvements des glaces et de la réaction du cours d'eau. De plus, des sondes à pression recueillent des informations sur les niveaux de l'eau, données transmises à une console informatisée afin d'émettre des messages d'alerte aux personnes concernées.

Ce système, qui vise à améliorer et à automatiser la communication entre les municipalités aux prises avec des problèmes d'inondations, viendra réduire le temps de réaction des autorités municipales et des citoyens lorsqu'il y a crue des eaux.

PASSION FM, 17/03/2010

Actualités provinciales

RIVIÈRE GOSSELIN : UNE COMPENSATION DE 10 000 $

À l'issue d'une entente entre un producteur de canneberges et le MDDEP, la Ville de Victoriaville profitera d'une aide financière de 10 000 $ pour stabiliser une partie des berges de la rivière Gosselin.
Cette entente résulte de l'obligation faite par le ministère de compenser la perte de milieux humides. Il s'agit d'une première pour Victoriaville.

La Nouvelle Union (Victoriaville), 03/03/2010

UN MARAIS SALANT AU LAC SAINT-AUGUSTIN

Après ses deux marais "ordinaires", voilà que le lac Saint-Augustin aura bientôt un marais supplémentaire, "salant" celui-là, pour le protéger contre le ruissellement des sels de déglaçage provenant de l'autoroute 40, toute proche.

La professeure de génie civil à l'Université Laval Rosa Galvez, qui dirige le projet, a confirmé au Soleil que les travaux d'arpentage ont été effectués l'automne dernier et que la construction du marais salant débutera au printemps. Il s'agira d'un projet pilote visant à tester sur le terrain l'efficacité de la méthode. Et il faut espérer que cela fonctionnera, car le problème est criant. Une façon de mesurer la salinité de l'eau est d'en mesurer la conductivité - soit sa capacité à laisser passer un courant électrique, qui est augmentée par le sel. En utilisant cet indicateur, Mme Galvez a trouvé que la conductivité de l'eau du lac Saint-Augustin a plus que triplé depuis 1974. La situation, dit-elle, est particulièrement grave au fond du lac, où les sédiments s'accumulent. À force de recevoir du sel de déglaçage, la couche la plus récente de sédiments est devenue si salée qu'elle accueille maintenant une faune et une flore caractéristiques des milieux salins, alors que le lac est évidemment censé contenir des espèces d'eau douce.

Le Soleil, 07/02/2010

EXPORTER DE L'EAU, UNE MAUVAISE IDÉE

Le Québec peut bien avoir d'immenses réserves d'eau douce par rapport à sa population, le projet d'exporter cet «or bleu» est une mauvaise idée, selon le géographe de l'Université Laval Frédéric Lasserre. Non seulement l'exploitation industrielle du précieux liquide serait dommageable pour l'environnement, mais elle ne serait sans doute même pas rentable.

Le Soleil, 20/01/2010

BONNE QUALITÉ DE L'EAU DE LA DIABLE EN 2009

Depuis sa création en 2005, AGIR pour la Diable effectue un suivi de la qualité de l'eau de la rivière du Diable et des cours d'eau s'y rattachant. Mais pourquoi échantillonner l'eau de la rivière? À cette question l'organisme répond qu'il est essentiel de suivre l'évolution de la qualité de l'eau d'amont en aval, et ce, année après année. Ce n'est que de cette façon que nous pouvons connaître les impacts cumulatifs de nos activités sur les ressources hydriques.

L'Information du Nord, 5/04/2010

L'INDUSTRIE DU PORC VEUT REDORER SON IMAGE

Pendant les trois prochaines années, les rivières Jean-Noël à Saint-Irénée et du Gouffre à Baie-Saint-Paul feront l'objet d'une étude qui permettra de dire une fois pour toutes si les entreprises agricoles et porcines polluent les eaux des cours d'eau.

C'est l'un des efforts mis de l'avant par les producteurs afin de se réhabiliter aux yeux de la population. On se souvient que les entreprises porcines étaient pointées du doigt, accusées notamment de contaminer les eaux des rivières.

Des échantillons d'eau seront prélevés périodiquement. Les rivières ont été découpées en segments pour cibler précisément les endroits où il pourrait y avoir de la contamination. Le MAPAQ a même embauché une personne à temps plein pour diriger cette recherche.

Le Soleil, 29/03/2010

LA CARPE ASIATIQUE MENACE LES GRANDS LACS

Elles peuvent peser 40 kilos, manger près de la moitié de leur poids en plancton chaque jour et sont connues pour surprendre les pêcheurs peu méfiants lorsqu'elles sautent.

Si leur avancée par les voies navigables des États-Unis n'est pas arrêtée, deux espèces de carpes asiatiques pourraient devenir la prochaine grande menace pour l'écosystème déjà instable des Grands Lacs et son économie de la pêche, qui vaut des millions de dollars.

La Presse canadienne, 06/12/2009

Actualités provinciales (suite)

QUÉBEC IMPOSE UNE REDEVANCE SUR L'EAU

Québec a dévoilé son projet de règlement sur la redevance pour l'utilisation de l'eau. La redevance comportera deux taux.

Un premier, fixé à 70 $ pour chaque million de litres d'eau prélevés, sera imposé aux industries qui utilisent l'eau comme composante de leur produit, comme les producteurs de jus ou de bière.

Un deuxième taux, plus bas, de 2,50 $ pour chaque million de litres prélevés, sera imposé aux industries qui utilisent l'eau dans leur processus de production comme les pâtes et papiers, la métallurgie et le secteur des marinades et des conserves.

« L'instauration d'une contribution financière exigible pour le prélèvement et l'utilisation de l'eau constitue une application concrète d'un principe fondamental du développement durable, le principe de l'utilisateur-payeur », a déclaré la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Line Beauchamp.

Le secteur résidentiel et le secteur de l'agriculture sont exemptés de la redevance.

Le règlement doit entrer en vigueur en janvier 2011. Les fonds recueillis, estimés à 8,8 millions de dollars par an, seront entièrement versés au Fonds vert. Le projet de règlement est soumis à une consultation publique pendant deux mois.

(Radio-Canada, 27/04/2010)

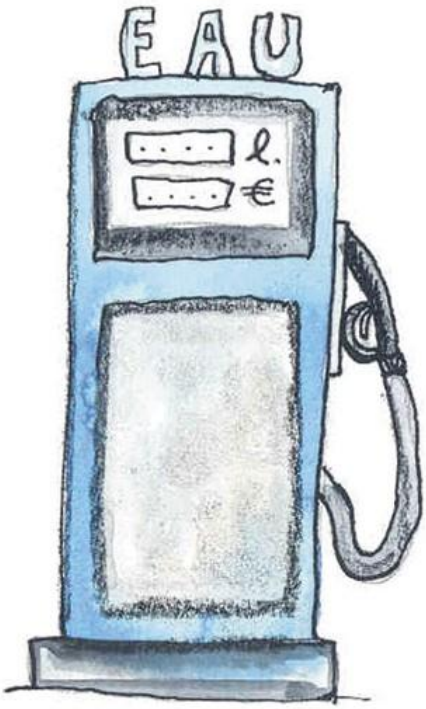

Source: ACME

REDEVANCES SUR L'EAU

LE REGROUPEMENT DES ORGANISATIONS DE BASSIN VERSANT DU QUÉBEC (ROBVQ) SE DIT SATISFAIT DE LA MESURE ANNONCÉE

Le **Regroupement des organisations de bassin versant du Québec** (ROBVQ) s'est dit satisfait de la mesure de redevances sur l'eau dévoilée par la ministre Beauchamp, une annonce qui vient s'ajouter aux décisions antérieures de la Ministre sur le déploiement de la gestion de l'eau par bassin versant sur l'ensemble du Québec méridional, la reconnaissance des organismes de bassin versant (OBV) dans la *Loi* et l'augmentation de leur financement.

Le ROBVQ aurait cependant aimé que les redevances ne soient pas strictement liées aux prélèvements (utilisateur-payeur), mais qu'elles soient également appliquées aux pollueurs (pollueur-payeur) et utilisées comme incitation à la préservation de la ressource, en quantité et en qualité (principe de prévention reconnu dans la *Loi*).

De plus, le ROBVQ s'interroge sur les mécanismes de gestion du Fonds et sur les programmes qui seront mis en place pour l'utilisation de ces redevances. Selon le président du ROBVQ, monsieur Jean Landry, «Les redevances devraient servir en priorité à la réalisation des actions découlant des Plans directeurs de l'eau élaborés par les organismes de bassin versant (OBV) et approuvés par le gouvernement du Québec. »

Le ROBVQ considère important qu'il soit impliqué directement dans la gestion de ces redevances de même que des programmes mis en place et ce, en collaboration avec les OBV. Des programmes pourraient, par exemple, concerner l'érosion des berges des rivières, la gestion des milieux humides, l'érosion en milieu forestier ainsi que les infrastructures municipales pour améliorer la gestion des eaux pluviales et réduire les débordements de rejets des eaux usées par des ouvrages de surverse.

Jurisprudence en matière de protection des lacs

RIVES DU LAC SAINT-CHARLES: LA COUR MAINTIENT LE RÈGLEMENT DE LA VILLE

Par Guy BENJAMIN, Le Soleil, 9 avril 2010

La Cour supérieure maintient le règlement sur la renaturalisation des berges du lac Saint-Charles adopté en juin 2008 par la Ville de Québec. Trois des 133 propriétaires riverains contestaient la compétence de la Ville pour adopter un tel règlement.

MM. Hubert Wallot, René Drolet et Denis Zicat ont tenté de faire valoir que l'aménagement d'une bande riveraine de 10 à 15 mètres de large, selon la topographie du terrain, les priverait de l'usage d'une grande partie de leur terrain. Deux d'entre eux se plaignaient également du fait que la bande riveraine les empêcherait de mettre à l'eau leurs embarcations, et donc de profiter pleinement de leurs propriétés.

La Ville avait décidé de restaurer les berges du lac Saint-Charles, atteint par des problèmes de cyanobactéries en 2006 et en 2007. Le lac est la source d'approvisionnement en eau potable de la moitié de la population de la ville.

DISCRIMINATION ACCEPTABLE

Les trois propriétaires ont avancé l'argument de la discrimination, puisque la Ville a adopté un règlement municipal qui touchait seulement une partie de ses citoyens. Le juge François Huot, se basant sur la jurisprudence, considère qu'une discrimination exercée de bonne foi demeure légalement acceptable.

Pour le juge, la protection de l'environnement et des sources collectives d'eau potable est une question délicate qui relève de l'intérêt public et qui ne saurait être soumise au bon vouloir des propriétaires. La discrimination est donc acceptable, puisque la Ville a choisi de donner priorité à la nappe d'eau du lac Saint-Charles.

En imposant la restauration des bandes riveraines, la Ville de Québec privilégie la protection d'une importante source d'eau potable au bénéfice de la population résidant sur son territoire, ajoute le juge.

Les trois propriétaires ont aussi prétendu avoir été dépossédés sans indemnité, le règlement créant une perte de jouissance totale de leur propriété au profit de la municipalité. Le juge n'est pas d'accord, estimant que les trois propriétaires continuent de jouir pleinement d'une portion significative de leur propriété. La partie avant du terrain n'est aucunement touchée par le règlement, de même qu'une partie de l'arrière du terrain, du côté du lac. Les terrains des trois contestataires sont situés en bordure du lac.

Cette situation, note le juge, comporte des avantages indéniables, mais également des responsabilités supplémentaires envers l'intérêt public et, de façon plus particulière, l'environnement.

Le jugement accorde jusqu'au 31 octobre aux propriétaires riverains pour effectuer les travaux de plantation d'arbres et d'arbustes qui permettront de protéger les rives du lac.

Ces plantes qui soignent la terre

Par Isabelle ALBRAN, CBE, octobre 2009

Prenez un sol contaminé, ajoutez des plantes savamment choisies, laissez agir et la magie opérera… On connaissait le pouvoir de guérison des plantes, mais on connaît peu leur pouvoir de décontamination…

La nature a un pouvoir extraordinaire. Non seulement elle nous a donné la vie, mais en plus, elle est capable de réparer nos bêtises. Malgré le fait que nous ne la traitons pas toujours avec tout le respect qu'elle mérite, elle nous prouve encore une fois sa grande force, avec ce que les scientifiques appellent la **phytoremédiation**. « Phyton » mot d'origine grec qui signifie plante et « remedum » vient du latin pour rétablissement de l'équilibre.

« CAPACITÉS DE DÉCONTAMINATION »

Depuis plusieurs années, les scientifiques travaillent sur la capacité des plantes à décontaminer des sols pollués, des eaux usées et de l'air saturé.

La bonne nouvelle c'est que cela fonctionne bien, certaines espèces de plantes sont capables de capter grâce à leurs racines les éléments polluants des sols, de l'eau ou de l'air. Suivant le type de plante, ces polluants sont conservés dans la plante, ou transformés pour être rejetés. D'où l'existence de plusieurs types de phytoremédiation : phytoextraction, absorbation et conservation des composants par la plante ; la phytotransformation ou phytodégradation, production d'une enzyme qui transforme les particules dangereuses en élément moins toxiques voir complètement inoffensif ; la phytovolatilisation, la plante absorbe l'eau de la couche superficielle de la croute terrestre (lithosphère) contenant les contaminants pour les changer en éléments volatiles et les relâche dans l'atmosphère ; la phytofiltration, dépollution des eaux de surfaces et souterraines ; la phytostabilisation permet d'empêcher la mobilité des contaminants ; la phytorestauration ; la phytostimulation… Tout cela pour expliquer que les

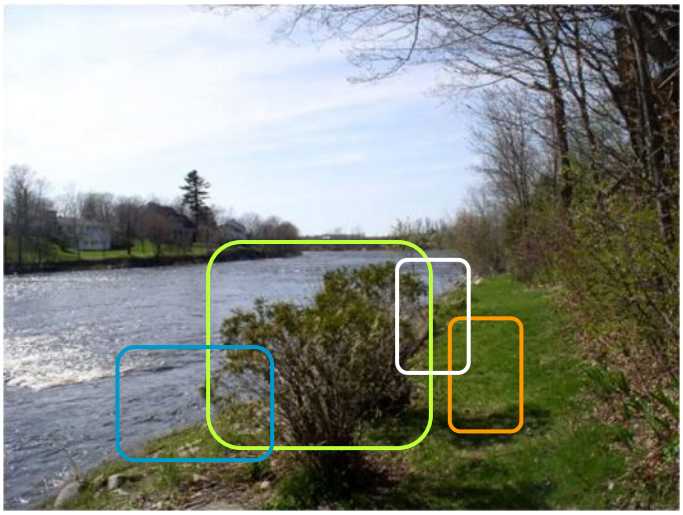

plantes peuvent de plusieurs manières redonner la santé à des terrains pollués.

La « mauvaise » nouvelle concernant ce procédé, c'est le temps. Puisqu'il s'agit d'un processus naturel, la décontamination par les plantes est très lente à agir. Il lui faut plusieurs années pour être efficace.

« DES SOLS INUTILISABLES »

Les différentes activités humaines ont engendré beaucoup de terrains contaminés de plusieurs types, hydrocarbures, radioactivités, métaux lourds, pesticides, enfouissements des déchets, rejets industriels… Ces terrains contaminés ont beaucoup moins de valeur pour leur propriétaire et sont inutilisables en l'état. Aucune activité agricole n'est possible. La construction n'est également pas envisageable, dans les deux cas pour des raisons de santé publique. La seule solution est la réhabilitation. Jusqu'ici les principales méthodes de décontamination consistaient aux retraits, puis à l'enfouissement de la terre polluée ou aux traitements biologiques, thermiques ou physico-chimiques du terrain. Si ces méthodes sont relativement rapides, elles sont aussi coûteuses. La phytoremédiation est plus longue dans le temps mais moins chère à entreprendre.

Et ne dit-on pas que la patience est une vertu ?

De l'environnement à notre santé, il n'y a qu'un pas

Par Isabelle ALBRAN, CBE, août 2009

Le vent qui se lève sur un champ, qui fait danser les plantes, le silence apaisant de la nature, il n'y a rien de mieux que de profiter d'une belle journée à la campagne, sous les doux rayons du soleil. Manger un fruit directement cueilli sur l'arbre sans se préoccuper des produits chimiques, soi-disant, nécessaire à sa culture, ce serait plus qu'agréable. Et c'est possible ! Les engrais chimiques, et même les pesticides peuvent être remplacés par des substituts naturels ou par des techniques de travail de la terre différentes.

LES ENGRAIS NATURELS

Le plus connus notamment pour les jardiniers du dimanche, c'est le compost. Le tri de ses déchets personnels qu'on laisse se décomposer de façon approprié, est une très bonne méthode pour nourrir la terre. Le fumier d'animaux, également est très utilisé. On sent très vite quand un champ ou un jardin a reçu sa dose… Ce n'est pas toujours très agréable pour l'odorat mais ça a le mérite d'être efficace et naturel, alors cela vaut bien quelques sacrifices…

Il existe également des méthodes un peu moins connues comme l'engrais vert qui est une plante fourragère que l'on sème sur des terrains non cultivés, en automne ou au printemps. En se décomposant, après leur enfouissement, elle libère des particules d'azote qui vont enrichir la terre. Le colza, la moutarde, le trèfle, l'œillet d'Inde entre autres sont de bonnes contributions pour nourrir la terre… Il est également conseillé de varier les cultures d'une année sur l'autre sur les différentes parcelles de terres, car les plantes s'alimentent et se décomposent différemment…

Les engrais naturels se divisent en trois groupes distincts : les verts (plantes fourragères), les organiques (compost, fumiers…) et biologiques (les algues…). Il n'y a donc plus vraiment d'excuses pour utiliser encore des produits chimiques.

LES PESTICIDES À BANNIR

Dans les jardins privés, il est très facile de protéger ses plantes avec des méthodes naturelles, et il en existe de nombreuses. La principale étant l'association de plantes, un œillet d'Inde avec vos plants de tomates et ces derniers ne souffriront plus des pucerons, quelques oignons au milieu de vos fraises, sans donner de goût désagréable à vos fruits, ils sauront protéger du champignon qui s'attaque généralement à leurs racines… Du thym, du romarin, de la lavande plantés ça et là dans votre jardin et leurs odeurs fera fuir les insectes nuisibles pour la santé de votre potager… Les eaux des rivières et des lacs ne s'en porteront que mieux et nous aussi.

Il est démontré que nos fruits et légumes, même lavés, contenaient toujours des substances chimiques nocives pour la santé. Alors tous les gestes que nous croyons faire pour l'environnement sont surtout des gestes pour notre propre santé…

TOUJOURS UN DANGER POUR L'EAU…

C'est un peu décevant, mais malgré toute la bonne volonté des petits et des grands cultivateurs, les engrais naturels restent un danger d'eutrophisation des lacs et des cours d'eaux.

En effet quelque soit la méthode, tout ce qui enrichit la terre contient nécessairement du phosphore et de l'azote qui favorisent l'apparition des algues et notamment des algues bleu-vert (ou cyanobactéries). Pour préserver l'eau, il faut limiter l'utilisation des engrais, mêmes naturels, et plus que tout il faut protéger les bords des cours d'eau et des lacs par des bandes riveraines et lutter contre l'érosion des berges.

Engrais chimiques ou naturels, mêmes effets

Par Isabelle ALBRAN, CBE, septembre 2009.

Pour qu'un engrais soit efficace, il doit être constitué de phosphore et d'azote, donc qu'il soit chimiques ou bio, il est nocif pour nos cours d'eau et nos lacs…

Depuis les premiers temps de l'agriculture, l'Homme a utilisé des engrais, au début, ils étaient naturels : déjections, cendres, sciures de bois… Avec l'avènement de la chimie, et l'Ère moderne, les engrais sont devenus industriels, presque pharmaceutiques, se perfectionnant par rapport aux sols et aux types de cultures. Mais à la base, dans tout engrais il y a du phosphore et de l'azote, ce sont les éléments essentiels aux développements des plantes. Si c'est bon pour les plantes, ça l'est également pour les algues, forcement, et notamment pour les redoutables algues bleu-vert (cyanobactéries) qui peuvent parfois se révéler toxiques.

EUTROPHISATION DES LACS ET DES COURS D'EAU

D'un point de vue purement environnemental, les engrais sont la cause du vieillissement prématuré des lacs et des cours d'eau, et ce partout dans le monde. Elles causent un effet d'eutrophisation, trop de phosphore et d'azote asphyxient l'eau et provoque la disparition des autres formes de vies (poissons, crustacés d'eau douce…). Les cours d'eau ou les lacs se remplissent de sédiments jusqu'à former une zone marécageuse.

ALLERGIES GRAVES ET MALADIES

D'un point de vue sanitaire, les autorités de la santé se sont également rendus compte que les engrais dans l'eau avaient des conséquences notamment chez les nourrissons. La trop forte concentration de nitrate dans l'eau peut entraîner la méthémoglobinémie, plus connue sous le nom de « syndrome du bébé bleu », un manque d'oxygénation du sang qui provoque une coloration de la peau bleu-gris, lavande.

COMPOST, PLUS NATUREL

Depuis ces dernières années, on observe un retour au naturel, fumiers, compost… Rien de mieux qu'un retour aux sources. Mais qu'il soit naturel ou pas, on retrouve toujours ses deux composants nuisibles à la qualité de l'eau : le phosphore et l'azote…

Alors que faut-il faire ?

Limiter utilisation des engrais, qu'ils soient chimiques ou biologiques, et protéger les lacs et les cours d'eau avec une bonne bande riveraine, qui joue un rôle de filtre, elle va se nourrir du phosphore et de l'azote avant que ceux-ci atteignent les eaux.

LE COMPOSTAGE, UN PROCESSUS NATUREL

légumes abîmés

pain rassis

... par la transformation de la matière organique en présence d'eau et d'oxygène, et par le biais de micro-organismes. Ce phénomène se produit dans nos forêts, et permet le retour au sol, essentiel, de la matière organique (humus).

herbes indésirables

fleurs fanées

LE COMPOSTAGE, C'EST FACILE !

petits branchages

Tous les déchets organiques donc bio-dégradables sont compostables !

Mais il existe des règles pour obtenir un bon compost:

- Bien séparer les déchets organiques des autres déchets
- Diversifier les déchets : déchets de cuisine et de jardin
- Oxygéner/retourner/brasser le compost
- Surveiller l'humidité
- Fragmenter les déchets difficiles à dégrader

à ne pas mettre dans le compost

essuie-tout

Un compost bien équilibré NE DÉGAGE PAS D'ODEURS !

Vous retrouverez l'original de la publicité *Le compostage, un processus naturel* publié par l'Agence de l'environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) de la Direction Régionale Centre (France) en suivant le lien : www.ademe.fr/centre/expo/expos/compost/compostage-panneau02.jpg

COMPOSTER ET JARDINER AU NATUREL

En pratiquant le compostage, je jardine de manière plus respectueuse de l'environnement.

J'utilise mon compost comme amendement :

- -> incorporé au sol et mélangé à la terre pour en faire du terreau
- -> épandu en surface au pied des plantes.

Le temps des tontes de pelouse...

- -> Je fais sécher les grosses quantités de tontes avant de les intégrer petit à petit à mon compost
- -> Je choisis des pelouses à croissance lente
- -> Je laisse en prairies certaines parties de mon jardin
- -> Je pratique le mulching et le paillage : je laisse l'herbe coupée sur la pelouse ou je l'épands au pied des plantes.

Quand les feuilles mortes se ramassent à la pelle...

- -> J'en stocke une partie pour l'incorporer progressivement au compost
- -> Je pratique le paillage : j'entasse les feuilles mortes au pied des plantes, pour réduire l'évaporation de l'eau, le développement des herbes indésirables et pour protéger contre le gel.

Compostage, broyage, mulching, paillage... je me rends ainsi moins souvent à la déchèterie !

Autant de produits dangereux évités pour désherber ; d'engrais non achetés pour accélérer la croissance ; et d'économies d'eau pour alimenter les plantes ...

Vous retrouverez l'original de la publicité *Composter et jardiner au naturel* publié par l'Agence de l'environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) de la Direction Régionale Centre (France) en suivant le lien : www.ademe.fr/centre/expo/expos/compost/compostage-panneau04.jpg

Analyse d'eau et désinfection de puits

Par Jean-François DUQUETTE, agronome, MAPAQ

Faites-vous analyser votre eau, régulièrement, occasionnellement ou jamais? En Chaudière-Appalaches, environ 25% de la population s'alimente en eau potable via des puits individuels. En agriculture, la majorité des entreprises agricoles comblent leurs besoins en eau avec des puits individuels (de surface ou artésien). Si c'est votre cas, vous avez l'entière responsabilité de vous assurer de la qualité bactériologique de l'eau de votre puits puisque personne ne le fera à votre place.

On recommande de faire analyser l'eau de votre puits régulièrement. Règle générale, les périodes propices sont les moments de l'année où les risques de contamination sont les plus élevés, soit au printemps ou à l'automne.

Le prélèvement d'échantillons doit se faire en utilisant les contenants stériles fournis par les laboratoires accrédités, et ce, tout en respectant une certaine procédure. Pour de plus amples renseignements et pour obtenir les coordonnées de certains laboratoires, vous pouvez vous informer à votre centre de services.

Les micro-organismes analysés sont généralement les coliformes totaux et E. coli. On tolère 10 coliformes totaux, mais pour ce qui est de E. coli, on n'en tolère aucun. E coli fait partie du groupe des coliformes, mais c'est la seule espèce qui soit strictement d'origine fécale. Lorsqu'on en retrouve dans l'eau d'abreuvement, c'est le signe d'une contamination fécale de source humaine ou animale.

Si votre puits est contaminé, il y a risque de branle-bas de combat dans votre estomac et dans celui de vos invités, puisque la gastro-entérite est la maladie la plus fréquemment associée à l'ingestion d'une eau contaminée par les matières fécales. Que faire si cela vous arrive? Ne pas consommer l'eau ou la faire bouillir au moins 1 minute, trouver la ou les sources de contamination du puits, les corriger, puis désinfecter celui-ci en utilisant la méthodologie décrite ci-dessous.

Désinfection occasionnelle d'un puits

On utilise de l'eau de javel 5% (sans odeur). Vous pouvez vous référer au tableau suivant pour évaluer la quantité d'eau de javel nécessaire.

Quantité d'eau de javel à utiliser

Type de puits	DIAMÈTRE		Volume d'eau de javel 5%
	cm	pouces	Millilitre par mètre de profondeur
Tubulaire (artésien)	15	6	20 ml/mètre
Tubulaire (artésien)	20	8	30 ml/mètre
Surface	60	24	300 ml/mètre
Surface	90	36	625 ml/mètre
Surface	120	48	1200 ml/mètre

Ainsi, un puits artésien d'un diamètre de 15 cm et d'une profondeur de 30 mètres nécessitera pour sa désinfection 600 ml d'eau de javel (30 mètres x 20 ml/mètre). Faites attention, il faut utiliser la profondeur d'eau du puits et non la profondeur totale du puits.

La désinfection du puits s'effectue de la manière suivante:

- curer le puits, c'est-à-dire enlever les corps étrangers, les dépôts, les matières animales ou végétales (puits de surface), etc.;
- verser dans le puits la quantité requise de javel;
- mélanger l'eau de javel avec l'eau du puits, laver et brosser, si possible, la paroi latérale avec ce mélange (puits de surface);
- démarrer la pompe et ouvrir les robinets;
- laisser reposer le tout 24 heures;
- vider le puits; après une bonne circulation, l'eau pourra être soumise à une analyse qui établira si elle peut être consommée.

La mission du CBE est de faire la promotion, dans une perspective de développement durable, de la gestion intégrée de l'eau à l'échelle de bassin versants de la rivière Etchemin, d'une superficie totale de 1466 km².

Cette mission s'appuie sur la mobilisation de tous les usagers de l'eau sur le territoire du bassin versant; sur la coordination des actions ayant un impact sur l'eau et sur les écosystèmes qui y sont associés; de même que sur la participation de la population.

Ainsi, le CBE agit en tant que table de concertation auprès des usagers du bassin versant.

Conseil de bassin de la rivière Etchemin

584, route Bégin,
Suite 205
Saint-Anselme, (Québec)
G0R 2N0

418.885.0043
418.885.1408
cbe@cbetchemin.qc.ca
Sur le WEB :
www.etchemin.qc.ca

Ensemble soyons une source d'agir !

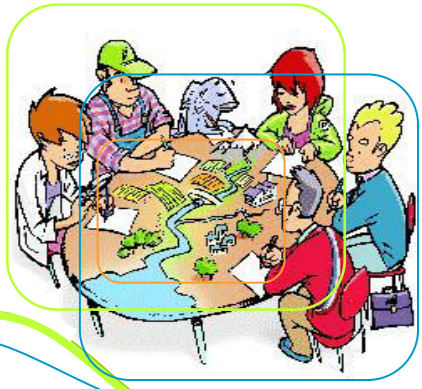

Membres du conseil d'administration :

Secteur MUNICIPAL
Harold Gagnon (MRC Les Etchemins)
Réal Turgeon (MRC Nouvelle-Beauce)
À déterminer (MRC Bellechasse)
À déterminer (MRC de Bellechasse)
Lyse Ratté (Municipalité Saint-Nérée)
Jean-Pierre Bazinet (Ville de Lévis)

Secteur ÉCONOMIE
Marc Théberge, forêt, APBB
Luce Bisson, agricole, UPA Lévis-Bellechasse
Hervé Audet, agricole, Syndicat Kennedy
Vacant, agricole, Syndicat Secteur Beauce
Martin Boutin, agricole, Syndicat porcs Québec
Yves Boulanger, Pisciculture des Alleghanys
André Gagnon, Groupe Ledor Dorchester
Stephen Cookson, St-Laurent Énergies
1 poste vacant

Secteur ENVIRONNEMENT
Ghislain Provençal, Comité rest. Etchemin
Hélène Bibeau, Assoc. Lac Pierre-Paul
François Duchesneau, Amis Vallée St-Laurent
Denis Brochu, Comité rivière Le Bras

Secteur CITOYEN
Sylvain Hélie, citoyen de Saint-Isidore
Denis Vien, citoyen de Saint-Henri
Ann Jeffrey, citoyenne de Pintendre
Michel Tardif, citoyen de Saint-Henri
Jean-Guy Breton, citoyen de Lac-Etchemin

Secteur SOCIO-COMMUNAUTAIRE
Marc Brochu, Commission scol. Navigateurs
1 poste vacant

Secteur GOUVERNEMENTAL STATUT D'OBSERVATEURS
Annie Goudreau, MAPAQ
Luc Major, MRNF
Pascal Sarrazin, MDDEP
Simon Castonguay, MAMROT

NOUVEAU SERVICE : UNE REVUE DE PRESSE SUR L'EAU !

Le CBE offre, une fois par semaine, une revue de presse sur l'eau, et ce, tout à fait gratuitement. Il s'agit d'un nouveau produit réalisé par le Regroupement des organisations de bassin versant du Québec (ROBVQ).

Ainsi, chaque semaine, vous pouvez recevoir toute l'actualité régionale, provinciale, nationale et même mondiale qui touche de près la thématique de l'eau.

Pour vous la recevoir, vous n'avez qu'à nous transmettre un simple message par courriel à cbe@cbetchemin.qc.ca.

VOUS ÊTES À L'AFFUT DES NOUVELLES SUR L'EAU ? ABONNEZ-VOUS !